

COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2018

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de M. Nicolau-Parrô qui a donné pouvoir et de Mme Bonnefon.

Secrétaire de séance : M. Alain Graciaa

Le compte rendu sommaire de cette séance a été affiché le 10 juillet 2018 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

1. Inondations des 12 et 13 juin dernier.

Les dégâts constatés se cantonnent pour les bâtiments à l'accueil du camping, à des dépôts de limon sur les emplacements dévolus aux campeurs et à quelques détériorations de la voirie.

Le plan des aides de l'Etat et de la Région reste conditionné par la demande déposée de reconnaissance en catastrophe naturelle. Toutefois les travaux de réfection de première urgence ont été engagés dès l'accord de la préfecture obtenu. Le montant de ces divers travaux devrait s'élever à 8.625 € HT.

2. Programme de voirie 2018.

Les devis pour les travaux initialement prévus (Arroutis, Esmoule, Marty-Debat et Couhet) s'élèvent à 36.000 TTC. Pour rester dans le cadre du budget prévisionnel de 20 000 €, le conseil propose de limiter l'intervention et de n'intervenir cette année que sur les chemins Esmoule et Couhet qui sont prioritaires en termes de sécurité.

3. Service Eau et Assainissement

Les actifs et passifs du service d'eau et d'assainissement sont réglementairement mis à disposition de l'organisme communautaire qui en a pris la charge depuis le début de l'année civile.

4. Dénomination et numérotation des voies communales

Autorisation de signature d'une convention avec l'APGL pour nous accompagner dans la mise en place de la numérotation sur toutes les rues et voies du village.

5. Délégué à la protection informatique des personnels.

Ce service sera assuré gratuitement par l'APGL qui dispose des personnels compétents.

6. Gestion de médiation pour les personnels.

Pour gérer tous les éventuels conflits concernant les personnels communaux, la CDG64 propose la mise à disposition gracieuse par convention d'un médiateur.

7. SDEPA

Pour modifier l'éclairage nocturne des rues du village (extinction entre minuit et six heures du matin), il faut modifier les armoires d'alimentation existantes. Le montant de cette modernisation sera réparti entre le SDEPA (6.300 €) et la commune (9.548 €). Les économies ainsi réalisées devraient permettre un retour sur investissement rapide.